



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

RAPPORT

Service assainissement collectif



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250130-2025-18-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025



CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2025 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Axes de présentation:

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluri-annuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
- Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours

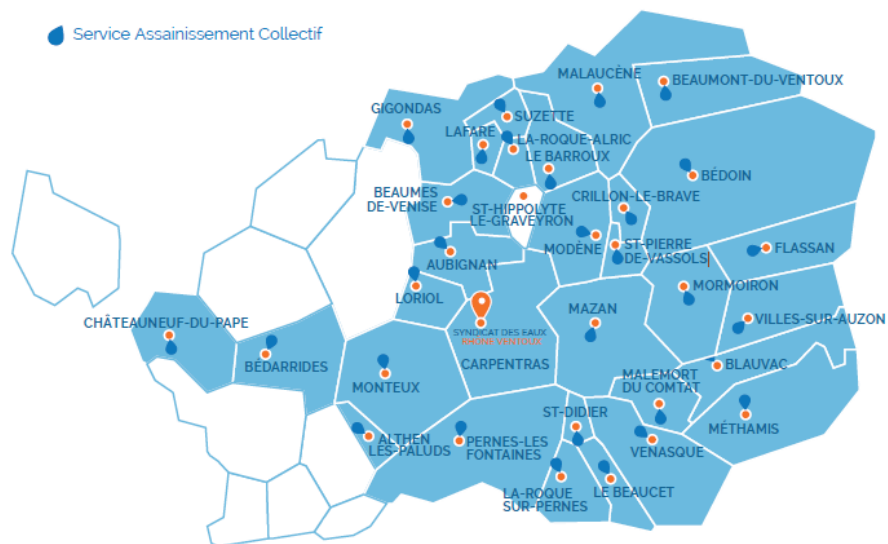


LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMPREND AU 1^{ER} JANVIER 2025

31 communes adhérentes

45 670 usagers*

4 321 731 m³ facturés *



Autorité organisatrice, le SRV définit la stratégie, détermine la part assainissement du prix du service destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine, et programme les travaux sur ses ouvrages.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250130-2025-18-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025

* données en cours de validation



I-LE BUDGET



EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges courantes
Charges de personnel
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)
Intérêts de la dette
Dotation aux amortissements

Epargne brute

RECETTES

Redevances (essentiellement)
Travaux (coûts de branchement, conventions financières)
PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)
Revenus des immeubles (Antenne Loriol)
Recettes exceptionnelles,
Reprise des subventions

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes
Travaux d'entretien et de renouvellement du réseau
Autres dépenses d'investissement (ordinateur, serveur, logiciels, mobilier, véhicule...)
Reprise des subventions

RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement
Récupération de la TVA par le biais du fermier
FCTVA (Remboursement TVA sur les achats du syndicat)
Amortissement des immobilisations
Emprunt

Approuvé en préfecture
084-258401447-20250130-2025-18-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

En matière d’assainissement, les principaux enjeux sont la protection de la ressource en eau et le respect des objectifs de traitement fixés par la réglementation européenne.

Ces missions, exigeantes sur le plan technique, ne peuvent se concevoir qu’à travers une approche qui fait de l’expertise et de la compétence des équipes un levier essentiel à leur accomplissement. L’innovation et l’approche partenariale seront aussi d’importants vecteurs de performance et de réussite.

Dans un contexte économique contraint, la bonne gestion et un effort de productivité s’imposent afin d’assurer la maîtrise du coût de l’assainissement. Ces principes doivent garantir à la fois la qualité du service et son accessibilité pour tous.

L’année 2025 sera l’année du lancement du 12^{ème} programme d’intervention de l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse, qui décline, sur une période de 6 ans, les principaux objectifs du Plan Eau présenté en 2023 et qui se concentre sur les enjeux suivants :

- Atteindre le bon état des eaux
- S’adapter au changement climatique
- Favoriser la solidarité entre les territoires
- Reconquérir la biodiversité

Les recettes de ce programme seront assurées par les redevances issues de la réforme adoptée par la loi de finances de 2024. Les principales modifications s’appliquant au 1er janvier sont les suivantes:





I – ELEMENTS DE CONTEXTE

- Suppression des redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte, remplacées par une redevance de consommation d'eau potable
- Création de nouvelles redevances dites de performance dues par les collectivités, et modulées en fonction de coefficient spécifiques calculer par l'Agence de l'eau en vue de diminuer les fuites d'eau et améliorer les rendements épuratoires des systèmes d'assainissement. Elles seront répercutées sur la facture de l'utilisateur sous la forme d'une contre-valeur.

Les objectifs de cette réforme, outre de produire des recettes additionnelles pour l'Agence de l'eau, sont de renforcer les principes pollueur/préleveur-payeur, et de valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse.

Pour le service assainissement, à compter de 2025, on notera également la suppression des primes pour épuration qui permettaient, chaque année de valoriser le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement. Ces recettes représentaient environ 350 000 € par an.

Les enjeux pour le syndicat en matière de stratégie d'investissements

Le Syndicat travaille depuis de nombreuses années à l'amélioration de la qualité sanitaire de nos habitats, à la préservation des milieux et au maintien en bon état de son patrimoine grâce à un volume d'investissement significatif. Les orientations stratégiques définies sont :

- une gestion patrimoniale durable qui nécessite de maintenir un rythme élevé de renouvellement et d'adaptation des équipements ;
- la protection de l'environnement en limitant des rejets non traités, en recherchant les substances dangereuses dans l'eau et en identifiant leur origine;
- Garantir la conformité des systèmes d'assainissement ;
- Maîtriser les rejets « non domestiques ».

La finalisation des schémas directeurs pour des systèmes d'assainissement significatifs en 2025 (Carpentras, Penes les Fontaines, Loriol du Comtat, permettra de pouvoir ajuster la programmation pluriannuelle des investissements.



– EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'EXPLOITATION A – RECETTES

COMPOSITION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l'Agence de l'eau

Mise en œuvre de la nouvelle redevance de performance des systèmes d'assainissement

- TVA

Pour le service, elle s'établit à 10%

A1-LES TARIFS



PART SYNDICAT :

Au 1^{er} janvier 2025, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

La prime fixe annuelle est de 29,60 € HT

Le prix au m³ : 1,615 € HT

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 46,48 € HT par an (47,28 € HT au 1/01/2024)

Le prix au m³ : 1,3030 € HT (1,3250 HT au 1/01/2024)

Compte tenu de la TVA (10%) et de la redevance Agence de l'Eau (0,0090 €/m³), le prix au m³ est de 3,92 € TTC (4,11 € TTC le m³ au 1^{er} janvier 2024)



TARIFS POUR LE TERRITOIRE DE CARPENTRAS

PART SYNDICAT :

Au 1^{er} janvier 2025, conformément à la délibération du 17 décembre 2020 :

La prime fixe est de 27 € HT par an (15 € au 1/01/2024)

Le prix m³ : 1,20 € HT

PART DELEGATAIRE :

Identique au reste du territoire

Compte tenu de la TVA (10%) et de la redevance Agence de l'Eau (0,0090 €/m³), le prix au m³ est: 3,35€ TTC par an (3,52 € au 1/01/2024)

Afin de pouvoir uniformiser l'ensemble des tarifs pour les usagers du territoire , une nouvelle délibération devra être adoptée pour la commune de Carpentras courant 2025.

Les formules de révision des tarifs prévue aux contrats voient l'application d'un coefficient négatif au 1^{er} janvier 2025



FOCUS SUR LES TARIFS SPECIFIQUES AUX ETABLISSEMENTS DES REJETS NON DOMESTIQUES

L'acceptation dans le système d'assainissement collectif des effluents qualifiés de non domestiques est soumis au respect de certaines conditions qui sont prévues dans les autorisations de rejet. Ces autorisations prévoient une facturation distincte de celle des usagers et qui varie en fonction de la situation de chaque établissement selon le système auquel il est raccordé, et selon ses caractéristiques propres.

L'établissement de ces tarifs est encadré par les délibérations des 27 janvier 2022 et 14 décembre 2023 .

Le nombre d'autorisations est de 86 au 1^{er} janvier 2025 .





A2-PROPOSITIONS DE RECETTES 2025

La part principale des recettes de fonctionnement du budget syndical provient des redevances perçues via la part syndicale sur la facture des usagers (environ 80%).

L'évolution des volumes consommés en 2024 montrent une légère hausse des consommations, et des volumes assujettis (+1% d'usagers mais + 5 % de volumes), contrairement à la tendance de l'année précédente. Le comportement des usagers, les messages sur la préservation de la ressource, la météorologie sont des phénomènes qu'il reste encore difficile à anticiper.

En 2025, les hypothèses prévisionnelles des volumes assujettis sont estimées à 4,2 millions m3.

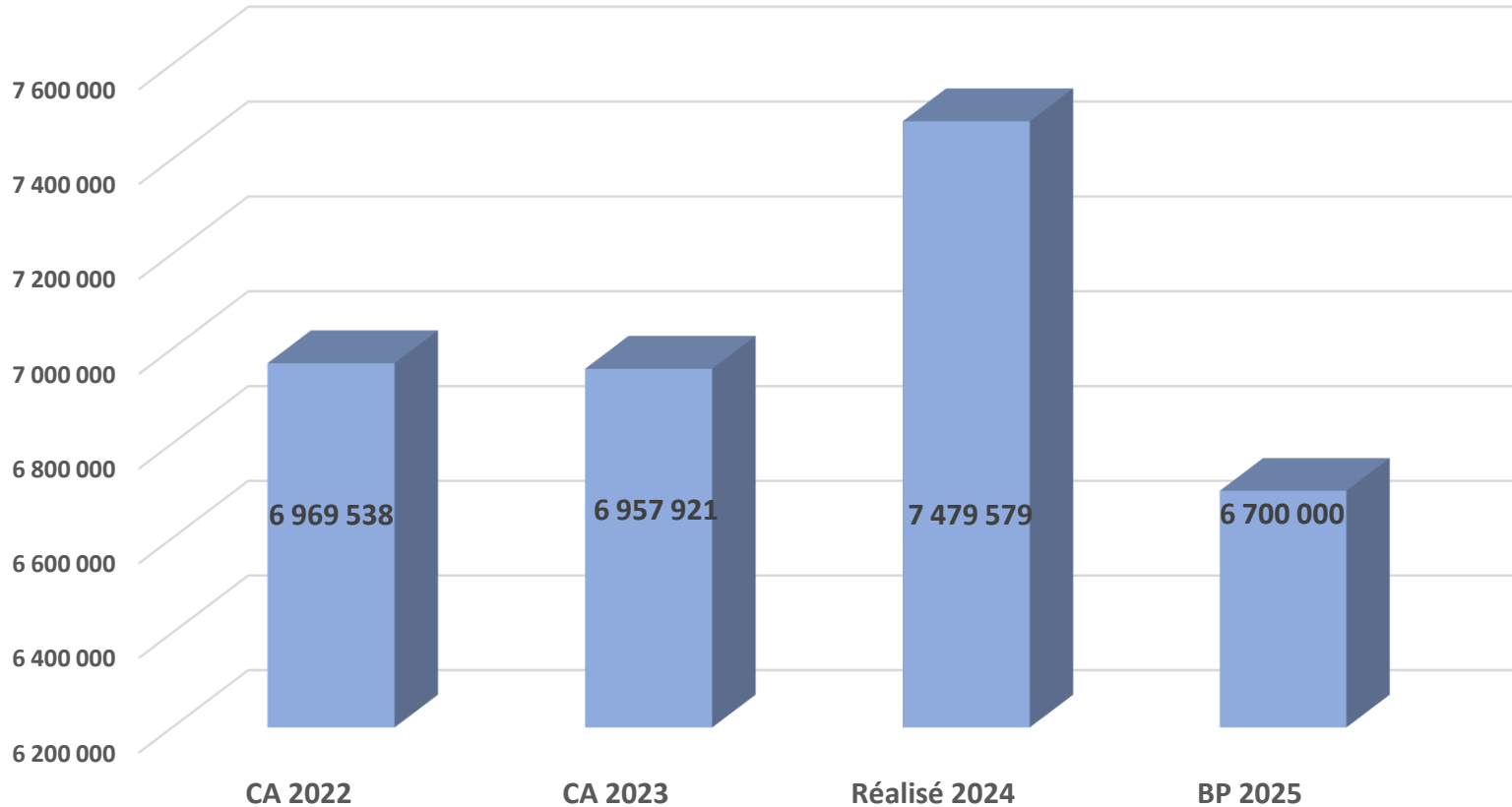
Le tarif de la part syndicale du prix du service de l'assainissement permet de prévoir une recette estimée à 6.700.000,00 €.



A3- EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES ISSUES DES REDEVANCES



Redevance assainissement collectif





II – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES SECTION D'EXPLOITATION B-DEPENSES

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1 267 700€ comprenant :

- charges à caractère général pour un montant de 759 500€

Cette évolution est due au contexte actuel, à l'amélioration de la prime à la performance du délégataire et aux honoraires.

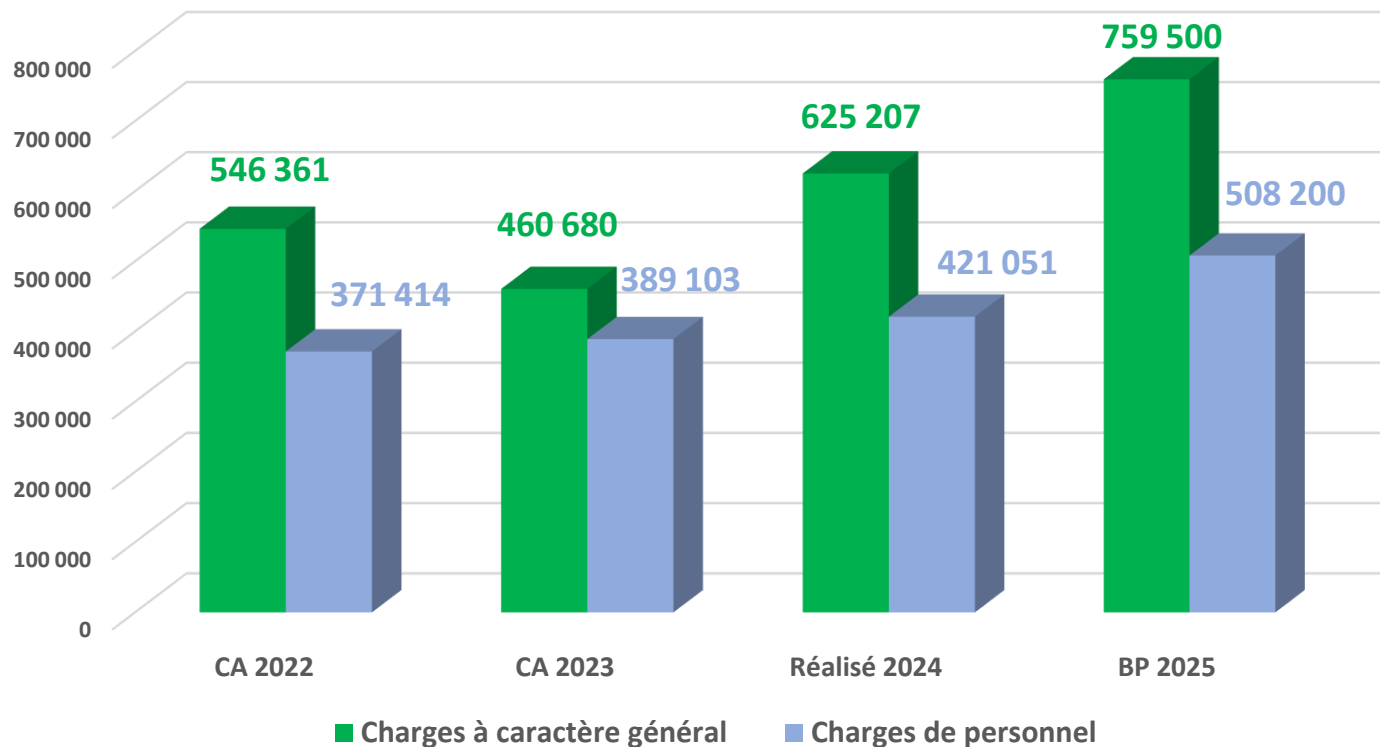
- charges de personnel pour un montant de 508 200€

L'augmentation des dépenses de personnel est due à l'évolution de la carrière des agents et aux charges sociales associées, à la prise en charge de la prévoyance, et aux incertitudes liées à l'évolution de la réglementation en matière sociale.

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l'assainissement collectif pour 110 500,00 € (sauf les dépenses spécifiques affectées au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières).



B1- EVOLUTION COMPARATIVE



Les effectifs sont identiques à ceux de l'eau potable excepté 1 agent en charge des ressources dédié uniquement au service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 6,12 % des dépenses de la section d'exploitation



III – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les évolutions réglementaires, la mise en conformité des systèmes d'assainissement notamment par les actions intensives à mener dans le cadre de la suppression des eaux claires parasites, la protection du milieu, la mise en adéquation du service avec les besoins urbanistiques des communes, et la pérennité du patrimoine permettent d'identifier plusieurs axes d'investissement:

- Mise aux normes de station d'épuration (Althen des Paluds, La Roque sur Pernes, Méthamis)
- Renouvellement des réseaux de collecte, renouvellement des caisses et regards
- Réduction des eaux claires parasites en limitant les entrées dans le réseau mais aussi en créant des bassins tampons afin de protéger les ouvrages et les milieux

Des programmes pluriannuels continuent également:

- L'accord cadre réseaux sur 4 ans qui permet de répondre en permanence aux besoins urgents des usagers et des collectivités pour un montant de 2 400 000€HT/an
- L'accord cadre pour le renouvellement des clôtures pour un montant de 120 000 € HT/an
- L'accord cadre pour le maintien en état du génie civil des ouvrages pour un montant de 120 000 € HT/an

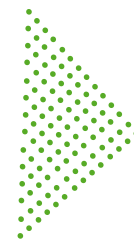




III – A1-PROPOSITIONS DE RECETTES 2025

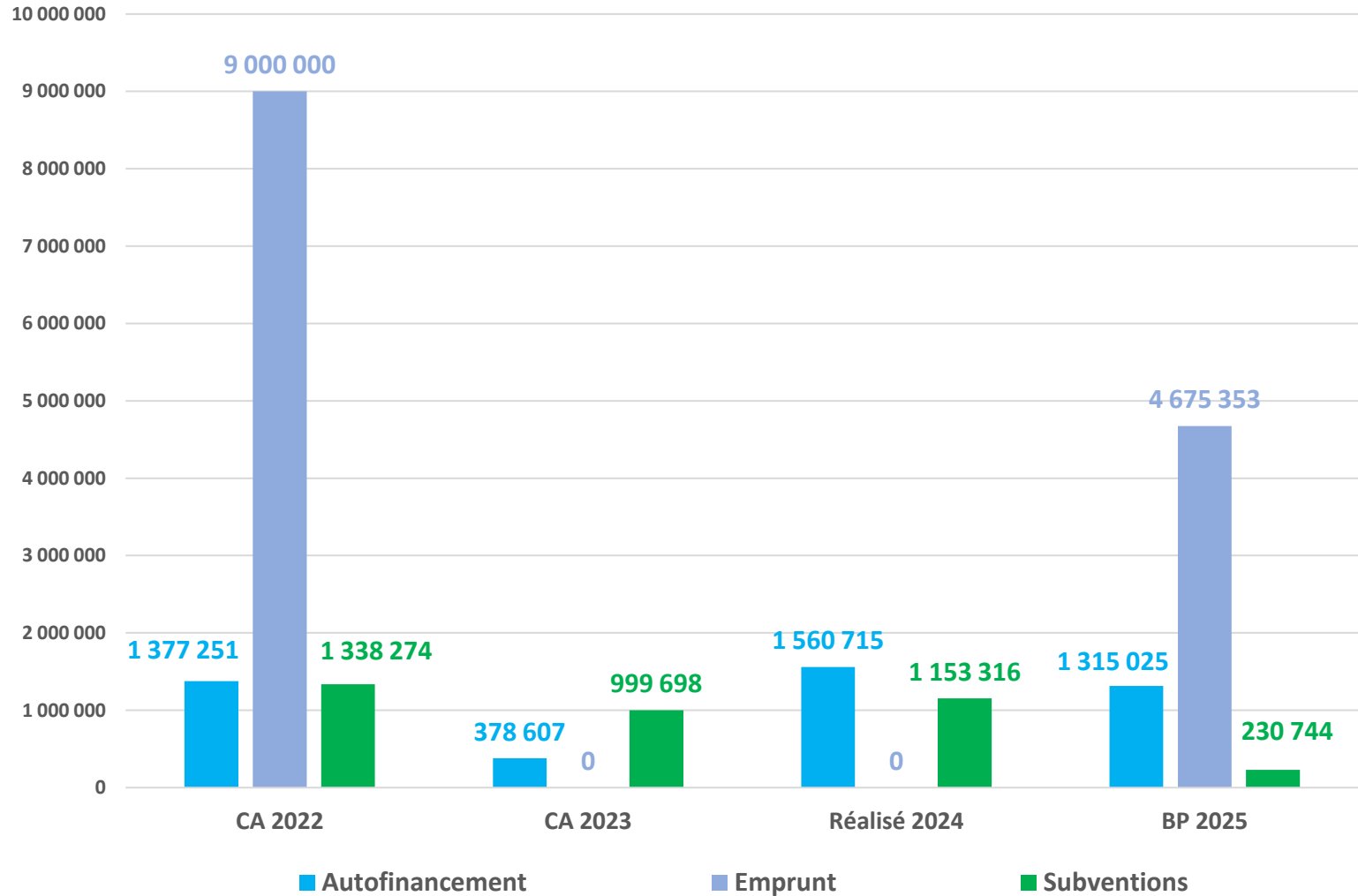
Le financement des investissements est constitué de l'autofinancement pour un montant de 1 315 025€ et de l'emprunt pour un montant de 4 675 353€ (sans les restes à réaliser).

Dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention (2025-2030), l'Agence de l'eau, avec des moyens financiers renforcés, accompagnera les projets qui permettront de retrouver le bon état des eaux, de renforcer la sobriété hydrique, de préserver les zones humides et les rivières, garantir un approvisionnement en eau de qualité et limiter l'érosion de la biodiversité. Une présentation plus détaillée de la possibilité des actions portées par le syndicat aura lieu en cours d'année.





III A2: EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES



III – B1: PROPOSITIONS DE DEPENSES NOUVELLES 2025

ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2025 HT
Mazan – Schéma directeur d'assainissement	180 000,00 €	36 000,00€
SOUS-TOTAL ETUDES (A)	180 000,00 €	36 000,00€
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2025 HT
Carpentras – Réhabilitation du réseau - M.T Chalon et rue des Eglantiers	1 032 000,00€	154 800,00€
Monteux - Réhabilitation du réseau - Bd Trewey, Bd Cdt Dampeine, Av de la libération	1 236 000,00€	185 400,00€
Monteux – Poste de relevage Beaulieu - Réhabilitation	240 000,00€	36 000,00€
Pernes les Fontaines - Réhabilitation du réseau : Avenue Barriot à réservoir mairie et Chemin du Puy	876 000,00€	131 400,00€
Territoire Syndicat – Accord cadre Génie civil	120 000,00€	120 000,00€
Territoire Syndicat – Accord cadre Clôtures	120 000,00€	120 000,00€
Territoire Syndicat – Accord cadre "CLASSIQUE" 2022-20226	2 400 000,00€	2 000 000,00€
Territoire Syndicat – Géoréférencement des réseaux	1 000 000,00€	258 000,00€
SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)	7 024 000,00€	3 005 600,00€
TOTAL C (A+B)	7 204 000,00€	3 041 600,00€



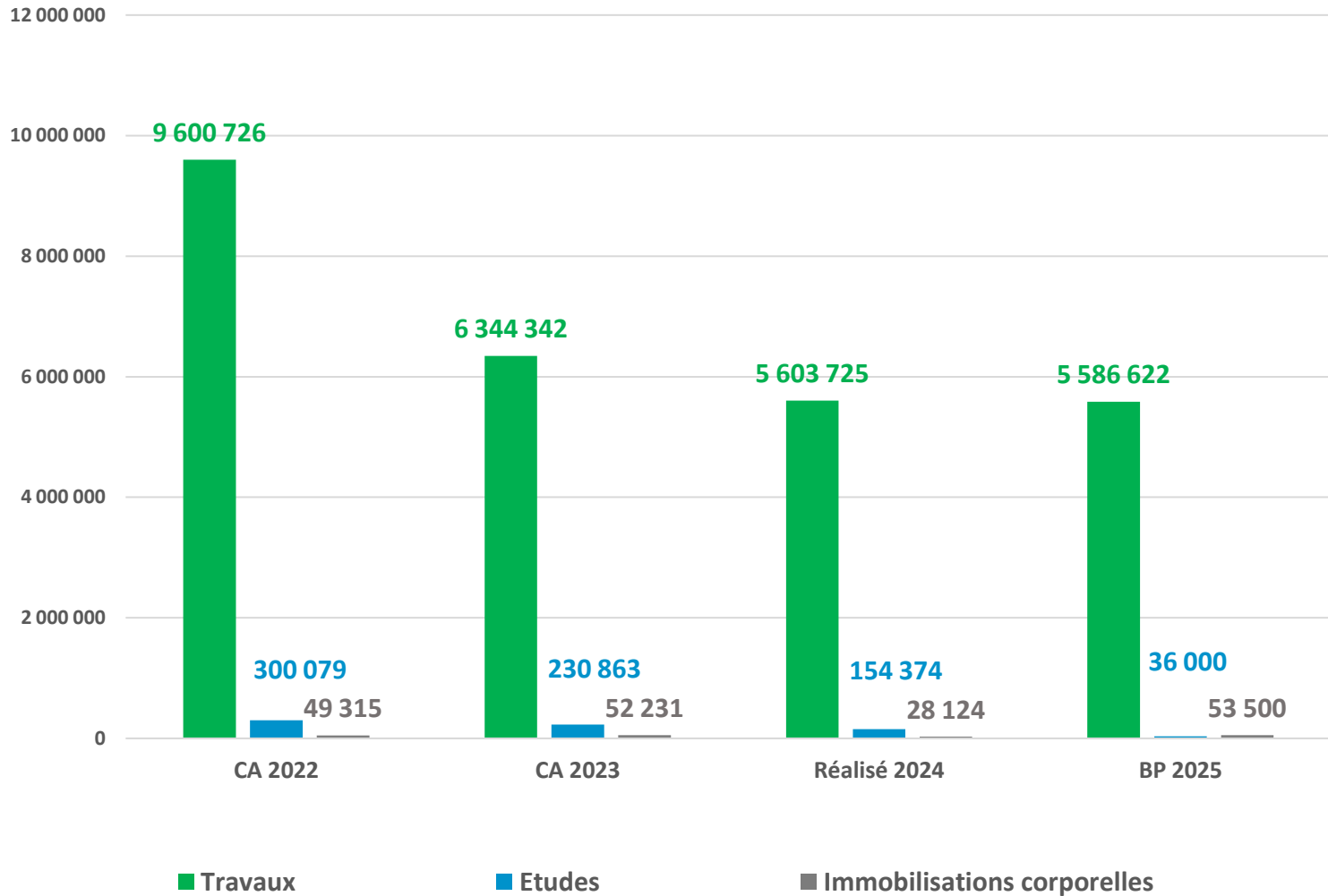
GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS		
AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS		
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2025 HT
Aubignan / Beaumes – Schéma Directeur	233 506,00€	61 052,00€
Althen des paluds – réhabilitation de la STEP	3 667 890,00€	1 401 090,00€
Méthamis – Construction d'une nouvelle STEP	840 000,00€	294 000,00€
Carpentras – requalification avenue Mont Ventoux et place de Verdun – Réhabilitation du réseau	1 200 000,00€	420 000,00€
Monteux – Bd de Lorient – Renouvellement de réseau	600 000,00€	144 000,00€
La Roque sur Pernes – Renouvellement de la STEP	624 000,00€	74 880,00€
SOUS-TOTAL (D)	7 165 396,00€	2 395 022,00€
TOTAL GLOBAL E (C+D)	14 369 396,00€	5 436 622,00€





III-B2: EVOLUTION COMPARATIVE DES DEPENSES

Sans les restes à réaliser



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250130-2025-18-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025

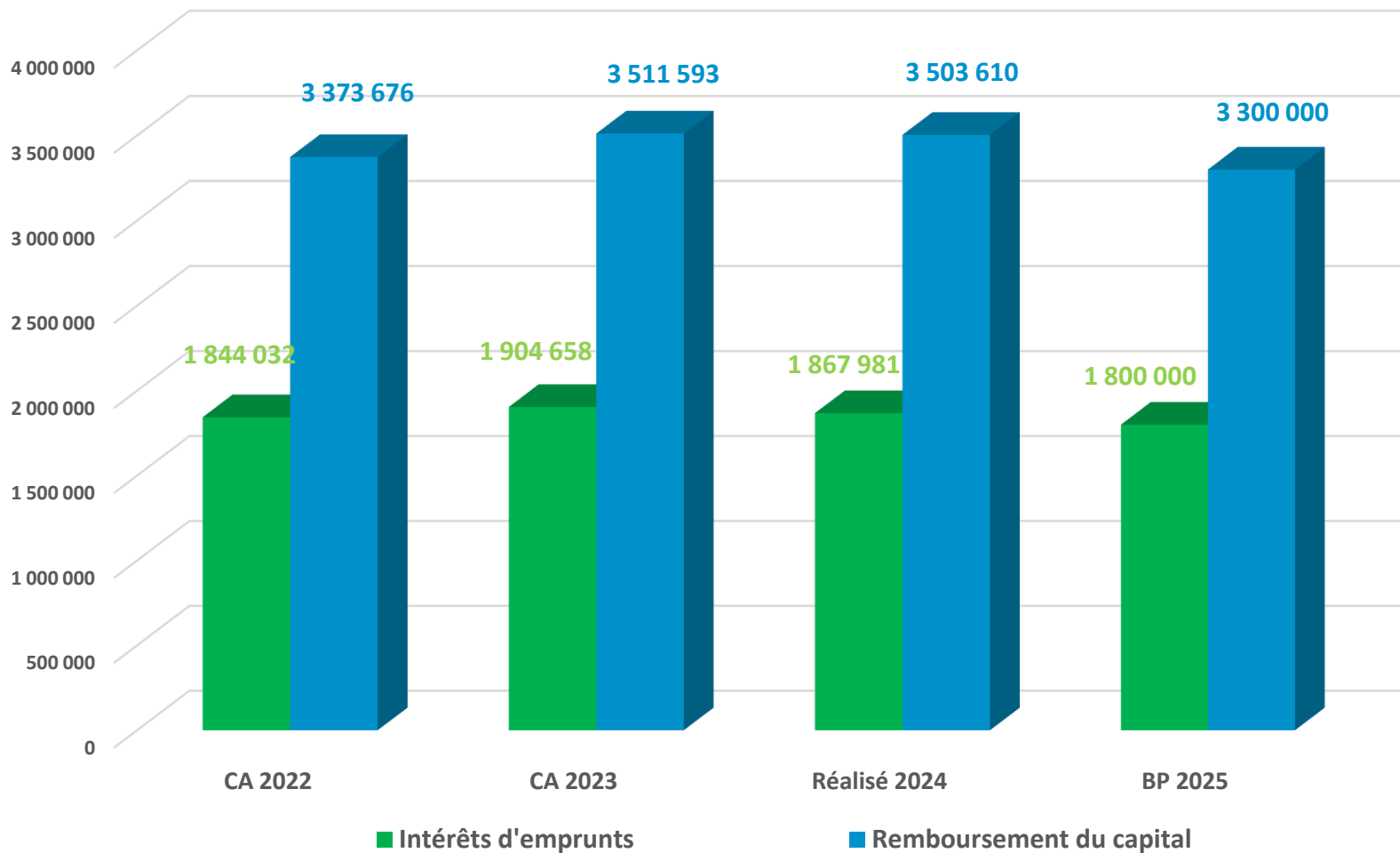


IV – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 5 100 000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2025 est de 111,67 € par usagers (117,61€ en 2024).

EVOLUTION DE LA DETTE





V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS



rhone-ventoux.fr

L'effectif pour le service est de 14 agents au 31 décembre 2024:

- 7 au service administratif et 7 au service technique
- 8 femmes et 6 hommes



11 agents sont à temps complet à 38 h hebdomadaires

1 agent est à temps complet à 35 h hebdomadaires

2 agents sont à temps partiel à 80 %

